RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt

Arrêté

portant nomination au Comité national d'agrément des groupements agricoles d'exploitation en commun

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt,

Vu les articles L. 323-1 à L. 323-16 du code rural et de la pêche maritime relatifs aux groupements agricoles d'exploitation en commun ;

Vu les articles R. 323-1 à R. 323-51 et notamment les articles R. 323-5 et R. 323-6 du code rural et de la pêche maritime ;

Arrête :

Article 1er

Sont nommés membres du comité national d'agrément des GAEC, pour une durée de trois ans, en qualité d'agriculteurs,

sur proposition de l'Assemblée Permanente des Chambres d'agriculture :
M. TOUZARD (Eric), titulaire et Mme GONTHIER (Anne), suppléante

Article 2

La directrice générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait le 14 NOV. 2014

Pour le ministre et par délégation :
Le Sous-directeur des entreprises agricoles

Christophe BLANC